



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 11/08/21.

### FRANCE RELANCE

Soutien aux collectivités.

Le soutien aux collectivités et à l'investissement public est un volet fondamental du plan France Relance. Dans ce contexte, le Gouvernement a décidé d'allouer un milliard d'euros supplémentaires à la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), afin d'accompagner un effet de relance rapide et massif des projets des communes et de leurs groupements en 2021.

Cette part supplémentaire de DSIL a été attribuée prioritairement aux projets relevant des thématiques suivantes :

- la transition écologique, notamment la rénovation énergétique des bâtiments publics et le développement de nouvelles solutions de transport, et la lutte contre l'artificialisation des sols et le réaménagement des espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur ou la réhabilitation des friches industrielles ;
- la résilience sanitaire, c'est-à-dire le renforcement des capacités des territoires à faire face à des crises sanitaires de grande ampleur (notamment les maisons de santé pluri-professionnelles), la mise aux normes des équipements sanitaires ou les travaux sur les réseaux d'assainissement ;
- la préservation du patrimoine public historique, classé et non classé, notamment afin de favoriser l'attractivité et le développement des territoires ruraux.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC

**En 2021, la DSIL relance permet de financer 51 projets prêts à démarrer dans le Cantal, pour un montant total de subvention de 2 934 369 €.**

L'ensemble de ces projets génère plus de 18 millions d'euros de travaux, ce qui constitue un effet levier important pour l'économie cantalienne.

De plus, 3 455 881 € sont consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales du Cantal, et 2 208 327 € supplémentaires sont alloués pour les projets de rénovation énergétique de bâtiments du conseil départemental.

Par ailleurs, l'enveloppe DETR 2021 est d'ores et déjà programmée à 95 %, en 2021, soit plus de 11 millions d'€.

**Un exemple sur le territoire de la communauté de communes de la Châtaigneraie-Cantalienne :**  
**Marcolès**

Marcolès fait partie des Petites Cités de Caractère, une commune qui s'appuie sur la sauvegarde et la valorisation de son patrimoine comme leviers de développement du territoire.



La rénovation de la maison Bardes s'inscrit dans cette démarche et permettra la création de trois logements locatifs. Ce projet est soutenu à hauteur de 34 765 € au titre de la DSIL Relance et à hauteur de 29 160 € au titre de la DETR, pour un montant total de travaux de 97 200 €.